



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2016

=====

Date convocation : 10 février 2016

Nombre de présents : 17

L'an deux mille seize et le jeudi dix-huit février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Y. BONZI, Maire

Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRYLINSKI, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Gérard JEAN, Jocelyne LECLERE, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Mireille BOUCHE à Armelle CHAPON, Denis MARCOUX à Madeleine MARTINEZ, Alain GENES à Dominique CARRE, Tamara KUZMIC à Josette VELAY

Absents : Corinne D'ALETTO, Amélie BRANTE

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30. Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

18 POUR – 3 ABSTENTIONS (Mme LECLERE - Mme CARRE + procuration)

I- Demande de Subvention au Département

Monsieur le Maire présente le dossier d'aménagement de la traversée d'agglomération – route de Jols dans son ensemble et précise que la dépense prévisionnelle, pour le 1^{er} tronçon, est estimée à 731 861.67 € HT soit 878 234.00 € TTC.

Il propose au Conseil de solliciter de la part du Département l'attribution d'une aide au travers d'une convention de co-maitrise d'ouvrage dans le cadre d'un aménagement de traversée d'agglomération, pour le tronçon n° 1 de la route de Jols (partie située entre SEBICO et le chemin de la Roumane).

20 POUR – 1 ABSTENTION (Mme CARRE)

II- SMEG : enfouissement réseau Eclairage public poste Les Halles et Charmasson

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le projet pour les travaux d'Eclairage public Rue Charmasson réalisé par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Le coût des travaux s'élève à 55 000,00 € HT soit 65 999,99 € TTC.

19 POUR – 2 ABSTENTIONS (Mme CARRE – Mme LECLERE)

III- SMEG : enfouissement réseau Electrique poste Les Halles et Charmasson

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le projet des travaux de dissimulation Rue Charmasson réalisé par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Le coût s'élève à 120 000 € HT soit 144 000 € TTC et il restera à la charge de la commune approximativement 36 000 €. Le projet prévoit le renforcement et la mise en discrétion du réseau BT issu des postes Les Halles et Charmasson, ainsi que le solde de tranches antérieures et la coordination de la mise en valeur du nouveau parc communal.

19 POUR – 2 ABSTENTIONS (Mme CARRE – Mme LECLERE)

IV- SMEG : enfouissement réseau téléphonique poste Les Halles et Charmasson

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le projet envisagé pour les travaux de Génie Civil du réseau téléphonique - Rue Charmasson réalisé par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Ce projet s'élève à 43 000,00 € HT soit 51 600,00 € TTC.

Les travaux envisagés prévoient la dissimulation du réseau telecom coordonnée à la mise en discrétion du réseau BT des postes Les Halles et Charmasson.

19 POUR – 2 ABSTENTIONS (Mme CARRE – Mme LECLERE)

V- Subvention association

Monsieur le Maire propose au conseil d'accorder une subvention de 200 euros à l'association Chavamieux.

UNANIMITE

VI- Achat parcelle AK1033

M. le Maire explique au conseil que l'APEGIEC propose de céder à la commune pour un euro symbolique le chemin d'accès à l'école privée cadastré AK 1033.

UNANIMITE

VII- Désaffectation du temple

Compte-tenu de l'utilisation du Temple communal, M. le maire demande au conseil d'approuver la désaffectation du temple et de l'autoriser à signer un protocole d'utilisation par l'Eglise protestante unie de l'Uzège.

UNANIMITE

Décisions du maire

D2016-01 du 10 février 2016 – décision d'ester en justice suite au recours déposé par l'association St-Quentin Environnement contre la commune demandant l'annulation du PC accordé à M. et Mme Vicq.

D2016-02 du 10 février 2016 – décision d'ester en justice suite au recours déposé par l'association St-Quentin Environnement contre la commune demandant l'annulation du PC accordé à M. Isnard.

La séance est levée à 19 heures 15.

Le Maire,
Yvon BONZI

